

PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

À une séance ordinaire de conseil de la Municipalité de Montcalm tenue le 14 avril 2014, à l'Hôtel de Ville, étaient présents les Conseiller(ère)s

Denis Courte
Richard Pépin
Danielle Woolley

Pierre Bertrand
Huguette Drouin
Richard Tees

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire Steven Larose.

Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier, était également présent.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Son Honneur le Maire Steven Larose déclare la séance ordinaire ouverte.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-04-48

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 14 avril 2014 après avoir ajouter au point varia :

14.1 Camp des Jeunes de la Sûreté du Québec

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte aux citoyens présents.

4. 1 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2014**

14-04-49

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 10 mars 2014.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5 **ADMINISTRATION**

5.1 **DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 216-2005 TEL QU'AMENDÉ**

14-04-50

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier en vertu du règlement no 216-2005 tel qu'amendé, au courant du mois de mars 2014, pour la somme de 1 142.86 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.2 **ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS**

14-04-51

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant de 44 531.42 \$ et d'effectuer les paiements relatifs aux chèques nos 3451 à 3473 :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
3445	BELL MOBILITÉ	123.84	FRAIS CELLULAIRES
3446	ANNULÉ		
3447	HYDRO-QUÉBEC	316.05	ÉCLAIRAGE RUE PRINCIPALE
3448	BELL CANADA	134.82	FRAIS TELECOPIEUR
3449	BELL MOBILITÉ	38.13	FRAIS TÉLÉAVERTISSEURS
	TOTAL CHÈQUES ÉMIS EN MARS 2014	612.84	
3451	ROBERT BERNIER	125.00	REMB. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE REMPLECE LE CHÈQUE 3238 ANNULÉ
3452	HYDRO-QUÉBEC	497.05	ÉCLAIRAGE DES RUES
3453	QUÉBEC MUNICIPAL	459.90	AVIS PUBLICS AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET INSPECTEUR EN BÂTIMENT
3454	IMPRIMERIE LÉONARD	356.42	ENVELOPPES À ENTÊTE
3455	VILLE DE STE-AGATHE-DES-MONTS	86.23	OUVERTURE DE DOSSIER
3456	PG SOLUTIONS INC	862.32	INSTALLATION SUR NOUVEAU SERVEUR
3457	ÉNERGIES SONIC RN S.E.C	734.70	HUILE À CHAUFFAGE CASERNE
3458	ÉLECTRICITÉ D'AUTO B & F INC	142.27	ESSENCE
3459	MRC DES LAURENTIDES	622.36	FORMATION POMPIER 1 ANNOTATION; 53.94 \$ TÉLÉPHONIE IP, JAN-MARS: 568.42\$
3460	FEDERATION QUÉ. DES MUNICIPALITÉS	569.13	FORMATION APPLICATION DES RÉGL. D'URBANISME
3461	MINISTRE DES FINANCES	136.00	INSCRIPTION REGISTRE DES VÉHICULES LOURDS
3462	NORLITE INDUSTRIAL ELECTRIQUE INC	52.89	RELAJ 240 V
3463	ÉCHELLES C.E.THIBAUT	350.10	INSPECTION ET RÉPARATION DES ÉCHELLES
3464	LES SERVICES D'ENTRETIEN ST-JOVITE 1987 INC	1 729.88	RÉPARATION CAMION CITERNE
3465	ASSOCIATION DES DIR. MUNICIPAUX DU QC	573.73	INSCRIPTION DE LA DGA AU CONGRÈS 2014
3466	HUGUES JACOB	158.26	FRAIS DE REPRÉSENTATION
3467	RITA TITLEY	50.00	ALLOCATION CCU
3468	FRANCINE LAFOREST	50.00	ALLOCATION CCU
3469	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	15 636.60	DENEIGEMENT SECTEUR SUD, DERNIER VERS.
3470	GILBERT P. MILLER & FILS LTÉE	297.06	DÉNEIGEMENT BÂTIMENTS MUN. DERNIER VERS.
3471	EXCAVATION DMO INC.	4 982.25	DENEIGEMENT SECTEUR VERDURE DERNIER VERS
3472	HUGUETTE DROUIN	34.49	REMB. VOLET CULTUREL
3473	ENCADREMENTS DES CEDRES	440.66	ARTICLES DANS LE CADRE DU VOLET CULTUREL
	REGIME DE RETRAITE EMPLOYÉS MUNICIPAUX	1 222.12	PAYÉ PAR INTERNET
	RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 765.28	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	3 700.36	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	SALAIRES VERSÉS	8 283.52	DÉPÔTS DIRECTS
	TOTAL	44 531.42	

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.3 **ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE MARS 2014**

14-04-52

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de mars 2014.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.4 **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013**

14-04-53

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité

- D'adopter le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2013

- D'autoriser le paiement des honoraires de l'auditeur, incluant les frais d'audit dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la

contribution du Québec (TECQ) et du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, le tout pour la somme de 6,369.62 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

5.5 **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2012**

14-04-54

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 32,076 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

5.6 **STAGIAIRE EN COMPTABILITÉ**

14-04-55

CONSIDÉRANT QUE l'étudiante Marie-Josée Lanteigne termine ses études collégiales en techniques de comptabilité et de gestion;

CONSIDÉRANT QUE ladite étudiante est à la recherche d'une entreprise afin d'effectuer un stage en comptabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser Marie-Josée Lanteigne à effectuer un stage non-rémunéré en comptabilité, pour une période totalisant 18 jours, débutant le 23 avril 2014, sur une séquence de 2 jours par semaine et d'autoriser la directrice générale adjointe à agir à titre de maître de stage et à signer tous les documents afférents.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

6. **COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Denis Courte, conseiller responsable de la voirie, se dit satisfait de voir le bon état du réseau routier. La mise en forme et le nettoyage printanier du réseau routier auront lieu sous peu.

Richard Pépin, conseiller responsable de la sécurité publique, informe que les membres de l'O.V.U. (Organisation-Voisinage-Urgence) surveillent et rapportent chaque événement localisé dans les secteurs respectifs. Également, le niveau des cours d'eau est surveillé de près par les équipes en place.

Danielle Woolley, conseillère responsable des communications et des loisirs, rapporte la problématique avec le pont de la décharge du lac Charest. Le

rétrécissement et le niveau de débit font en sorte que l'eau ne peut s'évacuer correctement. Le ministère des Transports sera avisé à cet égard.

Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, informe que le conseil, le directeur général ainsi que le nouvel agent de développement se retireront en plénière les 5 et 6 juin prochains afin de travailler sur le plan stratégique.

Huguette Drouin, conseillère responsable de la bibliothèque et de la revitalisation du village, déclare que le projet d'exposition des photos d'antan se conclura sous peu.

Richard Tees, conseiller responsable de l'urbanisme, mentionne qu'à compter du mois de mai, Léopold Laliberté-Guy agira à titre de nouveau membre du Comité Consultatif d'Urbanisme. Il précise également que les rencontres du comité auront lieu chaque lundi avant la séance ordinaire du conseil. Une date et une heure fixe faciliteront la présence de tous les membres. Il fait part également du mécontentement des citoyens face à l'entretien du chemin Desjardins. Il rappelle que l'entente avec la municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré vient à échéance au mois d'octobre 2014. Il est clair que l'entente est la meilleure solution et il espère vivement que les municipalités s'entendront et ce, à long terme afin de permettre la satisfaction de tous.

Steven Larose, maire communique les points suivants :

- La grande collecte de sang annuelle des services d'urgence des 4 villages aura lieu le 12 août prochain à Huberdeau;
- Un nouveau comptoir de service de la SQ vient d'ouvrir à l'hôtel de ville d'Huberdeau; également un nouveau poste de la SQ vient d'ouvrir ses portes à Labelle;
- Lors de la campagne électorale provinciale, seuls les candidats du parti Libéral et du parti Québécois se sont déplacés à Montcalm pour comprendre nos enjeux locaux. Il espère une grande collaboration future.
- Une rencontre a eu lieu entre la municipalité et l'exécutif de l'association du lac des Pins afin de discuter de sujets divers;
- Une rencontre a eu lieu entre la municipalité et l'association du lac Richer afin de discuter de sujets divers;
- La municipalité a rétabli les communications entre les services incendie de Montcalm-Huberdeau et de la municipalité de Harrington; la réalisation d'une entente viable est envisageable.

7. ADMINISTRATION

7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2013 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME INTRUSION

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

14-04-56

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 299-2013 sur les systèmes d'alarme intrusion. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 306-2014 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

14-04-57

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 306-2014 établissant la tarification des services municipaux. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

7.3 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 307-2014 AYANT POUR OBJET D'AMENDÉ LE RÈGLEMENT NO 226-2007 TEL QU'AMENDÉ – RÈGLEMENT RELATIF AUX APPAREILS DE DÉTECTION INCENDIE**

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

14-04-58

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin, appuyé par Madame la Conseillère Huguette Drouin et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 306-2014 établissant la tarification des services municipaux. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8. **URBANISME**

8.1 **PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION AU 10 RUE HENRI-MERCIER**

14-04-59

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal au 10 rue Henri-Mercier, lot BLD-83, rang 03, a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE des milieux sensibles, notamment humides et riverains, ceinturent ledit projet et que les mesures de protections ont été bien identifiées par des études de professionnels;

CONSIDÉRANT QU'il est démontré géographiquement et topographiquement que la façade est orientée vers le lac et qu'elle s'harmonise selon les dispositions règlementaires édictées à l'article 2.2.2.6 du règlement sur les Plans d'implantation et d'Intégration architecturale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment principal au 10 rue Henri-Mercier, lot BLD-83, rang 03.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.2 **PIIA – NOUVELLE CONSTRUCTION AU 378 ROUTE DU LAC-ROND NORD**

14-04-60

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement no 251-2008 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment principal au 348 Route du Lac-Rond Nord, lot 5-1 rang 03, a été déposée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que ladite demande a été soumise au Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a nécessité une analyse approfondie en raison des ouvertures de la façade prévues aux plans soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil approuve le projet de construction d'un bâtiment principal au 348 Route du Lac-Rond Nord, lot 5-1 rang 03, conditionnellement à ce qu'une porte d'entrée principale soit mise en valeur en façade et distincte de la porte patio, tel que présenté sur le plan d'architecture.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.3 **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME «RÉNOVATION-QUÉBEC» POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 8 RUE DU MOULIN**

14-04-61

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention, dûment complétée, pour la propriété sise au 8 rue du Moulin, a été présentée à la municipalité dans le cadre du programme «Rénovation-Québec»;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété se situe dans la zone applicable par le programme «Rénovation-Québec»;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande consiste au remplacement de 18 fenêtres, lesquelles étant éligibles audit programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Pépin et résolu que le conseil municipal accueille favorablement la demande de subvention dans le cadre du programme « Rénovation-Québec» pour la propriété sise au 8, rue du Moulin, conditionnellement à l'enlèvement des immondices étant visibles sur le balcon, constituant une nuisance. De plus, le rafraîchissement du garage en marge avant est nécessaire puisque le but de la subvention est de revitaliser le village.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

8.4 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2014 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 192-2002 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 193-2002 RELATIVEMENT À LA GESTION DES USAGES DANS LES AFFECTATIONS AGRO-FORESTIÈRES**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin qu'à une séance subséquente de conseil, sera présenté le règlement numéro 309-2014 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats no 192-2002 et le règlement de zonage no 193-2002, relativement à la gestion des usages dans les affectations agro-forestières

8.4 **AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2014 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NO 191-2002 RÉVISANT LE PLAN D'URBANISME, RELATIVEMENT À LA GESTION DES USAGES DANS LES AFFECTATIONS AGRO-FORESTIÈRES**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le Conseiller Richard Pépin qu'à une séance subséquente de conseil, sera présenté le règlement numéro 310-2014 ayant pour objet de modifier le règlement no 191-2002 révisant le Plan d'urbanisme, relativement à la gestion des usages dans les affectations agro-forestières.

8.5 **POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

14-04-62

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Annie Larocque à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement, à temps plein, et ce, rétroactivement au 31 mars 2014, au

taux horaire de 20\$, pour 35 heures/semaine, son emploi étant sujet à une période de probation de 6 mois.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

9. DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE

14-04-63

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficie d'une subvention octroyée dans le cadre du programme PAGSIS (Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale) gouverné par la Conférence régionale des Élus des Laurentides (CRÉ);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'embaucher monsieur Dominique Cadieux à titre d'agent de développement socio-économique pour 38 semaines, au taux horaire de 31 \$;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer le contrat de travail liant Dominique Cadieux et la municipalité;
- d'embaucher madame Marise Matte à titre d'adjointe administrative au développement socio-économique pour 14 heures par semaine et ce, pour une période de 38 semaines, au taux horaire de 14 \$;
- d'autoriser la création d'un comité de travail comprenant : Monsieur Pierre Bertrand, conseiller responsable du développement économique, Madame Julie Bourgon, commissaire au développement économique, monsieur Hugues Jacob, directeur général de la municipalité et Dominique Cadieux, agent de développement socio-économique;
- d'autoriser le directeur général à effectuer les dépenses, jusqu'à concurrence de 5,000 \$, dans le cadre dudit programme;
- d'effectuer l'achat d'un ordinateur au montant de 2 167.28\$ incluant l'installation, les licences et les taxes.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10. VOIRIE

10.1 ENTRETIEN ET MISE EN FORME DES CHEMINS

14-04-64

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu d'autoriser le balayage des rues et la mise en forme des chemins, pour un montant maximum de 10,000 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AUX TRAVAUX DE PRÉPARATION ET DE PAVAGE SUR LE CHEMIN LAROSE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

14-04-65

CONSIDÉRANT QU'une subvention au montant de 354,693 \$ a été octroyée à la Ville de Barkmere dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a autorisé le transfert d'une partie de ladite subvention, soit la somme de 240,000 \$, à la Municipalité de Montcalm afin de réaliser la mise à niveau environnementale du chemin Larose localisé sur le territoire de ladite municipalité, lequel est emprunté par les citoyens de la Ville de Barkmere pour accéder au chemin Duncan Ouest localisé dans la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-93 de la Ville de Barkmere, intitulée **Infrastructures**, épaulé favorablement le désir de la Municipalité de Montcalm à l'effet d'investir sur le maintien et la qualité du chemin Larose, lequel conduit au chemin Duncan Ouest de la Ville de Barkmere;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial d'établir les paramètres administratifs et d'exécution entre la Ville de Barkmere et la Municipalité de Montcalm afin que le processus se déroule selon les exigences du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et ce, pour le bénéfice des deux parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Ville de Barkmere, relativement au transfert d'une partie de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), soit la somme de 240,000 \$, à la Municipalité de Montcalm afin de réaliser la mise à niveau environnementale du chemin Larose localisé sur le territoire de ladite municipalité, lequel est emprunté par les citoyens de la Ville de Barkmere pour accéder au chemin Duncan Ouest localisé dans la Ville de Barkmere;
- d'autoriser le maire et le directeur général à signer ladite entente.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

10.3 **APPEL D'OFFRES RELATIF AUX TRAVAUX DE PRÉPARATION ET AUX TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN LAROSE**

14-04-66

CONSIDÉRANT QU'UNE entente intermunicipale est en vigueur avec la Ville de Barkmere relativement au transfert d'une partie de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), soit la somme de 240,000 \$, laquelle est versée à la Municipalité de Montcalm afin de réaliser la mise à niveau environnementale du chemin Larose localisé sur le territoire de ladite municipalité, lequel est emprunté par les citoyens de la Ville de Barkmere pour accéder au chemin Duncan Ouest localisé dans la Ville de Barkmere;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser une dépense pour un montant maximum de 20 000\$, taxes en sus, afin de procéder au redressement des ponceaux et des fossés pour permettre l'écoulement des eaux sur le tronçon du chemin Larose visé par ladite entente;

- de procéder à un appel d'offres relatif aux travaux de préparation et aux travaux de pavage sur ledit tronçon du chemin Larose selon les lois en vigueur.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

11. **MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

11.1 **AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF AU LOT 27-P, RANG 1, ROUTE 364 (PROJET MTQ 31610-6-2014-52010)**

14-04-67

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit effectuer des travaux d'aménagement de ponceau (référence MTQ : numéro 120188) au bénéfice de la route 364, assujettie aux règles dudit ministère;

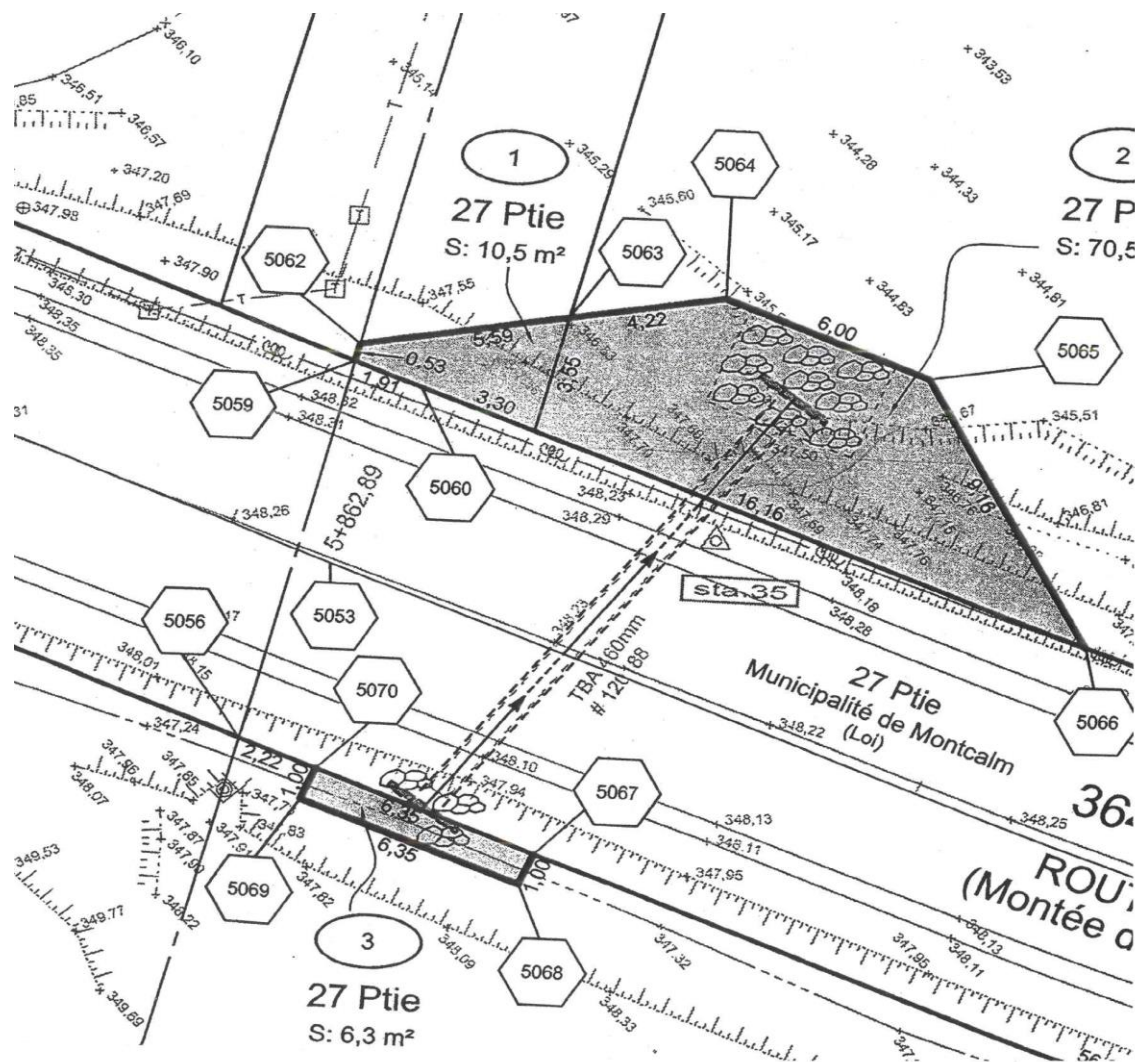
CONSIDÉRANT QUE les travaux sont localisés sur une partie du lot 27, du rang 1, propriété de la municipalité de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront exécutés par le ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 203-2003 de la municipalité de Montcalm, ayant pour objet de régir le droit d'occupation du domaine public, permet à la municipalité d'accorder, par résolution, un droit d'occupation de son domaine public;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'accorder un droit d'occupation du domaine public au ministère des Transports du Québec, sur une partie du lot 27, rang 01, tel qu'il appert sur le certificat de localisation et sa description technique préparés par les arpenteurs-géomètres du ministère des Transports, direction Laurentides-Lanaudière, matricule 2377 sous la minute numéro 3493, en date du 21 février 2014, aux conditions et modalités telles que stipulées dans le règlement no 203-2003.

Il est également résolu que le conseil se réserve la prérogative de mettre fin au présent droit d'occupation dans l'éventualité où ladite partie de lot deviendrait indispensable pour l'opération de la municipalité



- adoptée à l'unanimité des conseillers -

11.2 PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF AU CORRIDOR AÉROBIQUE

14-04-68

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides et la MRC des Pays-d'en-Haut se sont engagées, en vertu du bail octroyé par le ministre des Affaires municipales, à développer et à exploiter un parc linéaire pour permettre l'exercice d'activités de loisir sur l'ancien corridor ferroviaire du Canadien Pacifique, désigné sous le nom de « Corridor aérobique », dont le gouvernement du Québec avait fait l'acquisition en plus grande étendue;

CONSIDÉRANT QUE la Cour d'appel a statué qu'une section du « Corridor aérobique », située dans le secteur du lac des Pins dans la municipalité de Montcalm, n'était pas la propriété du gouvernement du Québec et conséquemment que cela a entraîné la fermeture de cette section;

CONSIDÉRANT QU'il appartient au gouvernement du Québec de régulariser cette situation afin d'assurer la pérennité de ce parc linéaire, infrastructure d'importance pour le développement de l'activité récréotouristique des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;

CONSIDÉRANT QUE des propriétaires des parties du lot 28 adjacentes au parc régional du Corridor Aérobique considèrent leur situation analogue au cas figurant dans le jugement de la Cour Supérieure du Québec (700-05-011247-016) et la Cour d'Appel du Québec (500-09-014593-040) donnant tour à tour raison à la propriétaire dans des jugements rendus les 3 mai 2004 et 18 juillet 2005;

CONSIDÉRANT QUE ces dits propriétaires réclament la propriété de la section du parc régional du Corridor Aérobique comprise entre leur propriété et le lac des Pins;

CONSIDÉRANT QUE tout délai additionnel nuit considérablement à l'économie de la région et des municipalités dévitalisées de ce secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu d'autoriser un protocole d'entente avec le ministère des Transports du Québec relativement au tronçon du corridor aérobique localisé dans le secteur du lac des Pins et d'autoriser le maire et le directeur général à signer ledit protocole.

- adoptée à la majorité des conseillers –

12. **ACHAT D'UN SYSTÈME DE CROCHETS DE SÉCURITÉ POUR TABLEAUX**

14-04-69

Il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu d'autoriser l'achat d'un système de crochets de sécurité pour tableaux pour le centre communautaire, pour la somme de 1,018.31 \$, taxes incluses.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

13. **HABITATIONS STEPHEN JAKE BEAVEN**

13.1 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2014 CONSTITUANT UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE**

14-04-70

Pour les fins de la présente, les conseillers déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à la lecture dudit règlement.

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Courte, appuyé par Madame la Conseillère Danielle Woolley et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 308-2014 constituant un programme municipal d'aide financière complémentaire. Une copie dudit règlement est jointe en annexe au livre des délibérations.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

13.2 **REMISE D'UNE PARTIE DU LOT 11 RANG 02, CANTON DE MONTCALM**

14-04-71

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Montcalm a adopté la résolution no 13-11-235, donnant ainsi son appui au projet de construction d'une résidence de 24 logements pour personnes âgées, soit les Habitations Stephen Jake Beaven;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est engagé à remettre gratuitement une partie du lot 11-P rang 02, canton de Montcalm, d'une superficie de plus ou moins 5760 mètres carrés pour ledit projet, tous les frais inhérents au transfert de propriété demeurant à la charge du comité exécutif du projet de construction Habitations Stephen Jake Beaven;

CONSIDÉRANT QUE le conseil s'est engagé à permettre au projet de construction Habitations Stephen Jake Beaven l'approvisionnement en eau potable et le branchement sur le puits artésien tributaire actuellement au centre communautaire, par voie de servitude, à certaines conditions telles que stipulées dans la résolution 13-11-235;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Danielle Woolley, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité

- d'autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents légaux impliquant la municipalité de Montcalm eu égard au projet d'Habitations Stephen Jake Beaven, soit entre autres, l'acte notarié relatif à la remise d'une partie du lot 11, rang 02 et à l'octroi de servitudes eu égard à l'approvisionnement en eau potable et le branchement sur le puits artésien tributaire actuellement au centre communautaire.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

14. **VARIA**

14.1 **APPUI FINANCIER – CAMP DES JEUNES SQ / CLUB RICHELIEU LA RIPOUSSE**

14-04-72

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec de la MRC des Laurentides, conjointement avec le Club Richelieu La Ripousse, organise le camp d'été des jeunes;

CONSIDÉRANT que ce camp est offert gracieusement à des jeunes qui proviennent d'un milieu défavorisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le Conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la remise d'une somme de 250 \$ au Club Richelieu La Ripousse eu égard au camp de jeunes.

- adoptée à l'unanimité par les conseillers –

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2^e période de questions a été offerte aux citoyens présents.

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

14-04-73

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé Madame la Conseillère Danielle Woolley appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité de clore la séance.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Steven Larose, maire

Hugues Jacob, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.